



**POUR VOUS,  
le DÉPARTEMENT agit!**



## COMMISSION PERMANENTE LES AFFAIRES COURANTES DE LA COLLECTIVITÉ

### EN BREF :

**Le Conseil départemental, réuni en Commission permanente ce vendredi 8 septembre, a étudié 36 rapports.**

**Parmi l'ensemble de ces rapports, le Département a mis l'accent sur plusieurs points en particulier, tels que la vie des associations, les jeunes et le développement du territoire. En effet, les Conseillers départementaux ont apporté un soutien financier conséquent à diverses associations, sportives, culturelles ou encore sociales, afin de les accompagner dans leurs projets.**

**Ils ont également accompagné les jeunes de Saône-et-Loire dans le cadre de formations, d'investissements sportifs ou encore d'engagements à la préservation du patrimoine.**

**Le Conseil départemental a également souhaité promouvoir davantage son territoire pour, notamment, une meilleure attractivité touristique.**

**Ce dossier de presse vous présente les principales décisions.**

Sachez-le...

La Commission permanente du Conseil départemental rassemble les 58 conseillers départementaux de Saône-et-Loire sous la présidence d'André Accary, Président du Département.

L'Assemblée départementale a confié des délégations à la Commission permanente pour régler les affaires courantes de la collectivité. Elle assure ainsi la continuité de l'action du Conseil départemental entre ses réunions plénières.

Elle se réunit en général une fois par mois. Le vote se fait à main levée, au scrutin public ou au scrutin secret, et les décisions sont adoptées à la majorité des suffrages exprimés.

### Sommaire

- pages 3  
ROUTES / SIGNALÉTIQUE
- pages 4 - 5  
FDAVAL / SPORT  
JEUNESSE
- pages 6  
ARCHIVES / PATRIMOINE
- pages 7  
CULTURE
- pages 8  
SOCIAL ET SOLIDARITÉS
- pages 9  
FINANCES ET GESTIONS

**6 CHAMPS  
D'ACTION**  
DÉLÉGATION À LA  
COMMISSION  
PERMANENTE

**administration  
générale**

Affaires juridiques  
Subventions, bourses, avances, fonds de concours, prix,  
Affaires financières et patrimoine  
Ressources humaines et relations sociales  
Coopération décentralisée

**solidarités**

Insertion et logement social  
Personnes âgées et personnes handicapées  
Enfance et familles  
Action sociale territoriale

Voies Vertes, Voie Bleue, Vélo-routes  
et Plan Départemental d'Itinéraires  
de Promenades et de Randonnées de  
Saône-et-Loire (PDIPR 71)  
Espaces Naturels Sensibles  
Tourisme

**développement  
durable et  
tourisme**

**éducation,  
jeunesse, sports,  
culture et  
patrimoine**

Collèges publics et privés  
Restauration scolaire  
Sports  
Patrimoine culturel  
Établissements culturels  
Action culturelle

Aménagement du territoire  
Téléphonie mobile - Très haut débit -  
Aménagement numérique du territoire  
Transports

**aménagement  
du territoire,  
mobilités, routes  
et infrastructures**

**développement  
agricole et rural**

Aménagement foncier et remembrement  
Eau et assainissement  
Analyses et santés animales

# ROUTES/SIGNALÉTIQUE



Participation totale du département

**180 138 €**

## TRAVAUX

Dans le cadre de son action au quotidien, pour entretenir et améliorer la voirie, le Département participe financièrement, avec les communes d'Étang-sur-Arroux et d'Anost,

à la **réalisation de travaux sur :**

- **la RD 994** dans le cadre de travaux du Pont de Mousseau, à hauteur de **144 972 €**
- **la RD 88** dans le cadre de travaux d'aménagement de chaussée, à hauteur de **35 166 €**.

*Le Département poursuit sa volonté d'améliorer l'état des routes sur l'ensemble du territoire et assurer ainsi davantage de sécurité pour les usagers.*



**2** nouveaux sites  
touristiques départementaux

## SIGNALISATION TOURISTIQUE

En termes de signalisation touristique, le Département intègre deux sites dans la liste des sites touristiques départementaux, pour une meilleure indication et accessibilité :

- **La Villa Perrusson à Écuisses**
- **Le château de Chaumont-Laguiche à Saint-Bonnet-de-Joux**

*Le Département souhaite toujours plus promouvoir les atouts touristiques de son territoire. Une meilleure signalétique permet une meilleure attractivité et une meilleure accessibilité aux sites touristiques du Département.*

# FDAVAL/ SPORT/ JEUNESSE



**36 660 €**

pour **86** dossiers  
au titre du FDAVAL

## LE FDAVAL

Il s'agit pour le Département, sur proposition des conseillers départementaux, d'accompagner les associations, qui font la demande, afin de leur donner les moyens de faire émerger des projets, des animations au niveau local.

À l'occasion de cette Commission permanente, les subventions accordées par le Conseil départemental au titre du FDAVAL sont d'un mon-

tant global de **36 660 €**, pour **86 dossiers**, concernant notamment l'organisation de manifestations festives, culturelles et sportives, de fête du village, de journées portes ouvertes ou encore d'expositions.

Les subventions accordées dans le cadre de ce dispositif participent à la volonté du Département de dynamiser la vie associative locale, de favoriser les initiatives et faire vivre l'ensemble des cantons, des communes sur le territoire. Le Département s'applique également à faire preuve de proximité et à soutenir les associations du territoire.

## SPORT

Le Département s'engage via son programme « sport pour tous »\* :

- Aide aux clubs relevant de « la pratique sportive amateur » : **27 000 €**
- Aide à l'organisation de manifestations sportives : **3 000 €**
- Aide aux écoles de sport et regroupements d'associations : **22 134 €**
- Aide aux projets loisirs sportifs et santé : **6 150 €**

\*Les dispositifs de ce programme concernent les clubs de sports relevant de « l'élite sportive départementale » et de la « pratique sportive amateur » ; concernent également les organisateurs de « manifestations sportives » ainsi que les écoles de sport et regroupement d'associations qui remplissent un rôle éducatif et social auprès des jeunes.

Le Département accorde une attention particulière à ce que la pratique du sport sur son territoire soit encouragée, ainsi que toutes les initiatives visant à promouvoir sa pratique. C'est aussi accompagner les clubs dans leur saison, encourager les manifestations sportives, faire connaître divers sports.

## COMITÉS SPORTIFS DÉPARTEMENTAUX



**16 470 €**

de subvention de fonctionnement

à **5** comités sportifs départementaux

Les comités sportifs départementaux sont une structure déconcentrée des Fédérations. Ils ont pour objectif d'appliquer et de développer dans le département, la politique définie par cette Fédération. Cela se traduit par l'organisation de compétitions départementales, la mise en place de stages et de formations sur le territoire ou l'accompagnement à l'organisation des championnats.

**Le Département accorde une subvention de fonctionnement à chaque comité sportif demandeur. L'objectif est de favoriser l'organisation et la promotion de leur discipline sur le territoire.**

Lors de cette Commission permanente, le Département accorde une subvention de fonctionnement à 5 comités sportifs départementaux :

- Comité départemental d'éducation physique et de gymnastique volontaire de Saône-et-Loire,
- Comité départemental de canoë-kayak de Saône-et-Loire,
- Comité départemental de golf de Saône-et-Loire,
- Comité départemental de rugby de Saône-et-Loire,
- Comité départemental de la fédération sportive et culturelle de France.

*Il s'agit pour le Département de donner les moyens à l'ensemble de ces comités de réussir leurs projets et d'attribuer des aides davantage en adéquation avec leurs besoins. Le Département souhaite, de cette façon, les encourager dans leurs démarches.*

**14 472 €**

pour l'aide au remboursement du BAFA, des formations sportives et de l'entrée en formation générale du BAFD



**1 700 €**

pour 17 jeunes à la formation au BNSSA

## FORMATION DES JEUNES À L'ANIMATION ET À L'ENCADREMENT SPORTIF (BAFA/BAFD/BNSSA)

Le Département accorde une aide aux jeunes domiciliés dans le département préparant le **Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA)**, le **Brevet d'aptitude aux fonctions de**

**directeur (BAFD)**, des **formations sportives ainsi que le Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA)**.

*Le Département de Saône-et-Loire a pleinement conscience de la nécessité d'accompagner les jeunes dans leurs projets professionnels pour leur permettre de bénéficier d'une formation et de les inciter à s'engager dans des parcours formateurs.*



**6 000 €** pour

« La Saône-et-Loire fait sa presse »

## COLLÈGE « LA SAÔNE-ET-LOIRE FAIT SA PRESSE »

Ce type de projet permet aux jeunes élèves de s'engager et de prendre part à l'actualité aussi bien locale que nationale. Cela les incite à **s'informer, à développer un esprit critique et de mieux appréhender le milieu de la presse.**

Projet visant à :

- la mise en place d'un kiosque à journaux dans les collèges participants
- la mise en place d'une classe « presse » avec des élèves de 4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> (travail pédagogique d'analyse et aboutissement d'un écrit)

*Le Département de Saône-et-Loire a à cœur de participer à l'épanouissement des collégiens, c'est pourquoi il reconduit cette opération et s'engage avec les quatre partenaires (le CLEMI - Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information, le JSL, un dessinateur de presse, un journaliste réfugié politique).*

# ARCHIVES/PATRIMOINE



**42 391 €**

de subventions  
dans le cadre du programme  
« Aides à la restauration  
du patrimoine »

## RESTAURATION DU PATRIMOINE

Le programme « Aides à la restauration du patrimoine » permet d'une part, de protéger les sites du territoire faisant le patrimoine culturel et d'autre part, de mettre en avant les atouts touristiques.

Les subventions attribuées par le Département sont réparties comme suit :

- **6 391 €** sur l'opération « Patrimoine rural non protégé » qui correspond à **3 chantiers de jeunes bénévoles** Fédération SMBS Rempart Bourgogne-Franche-Comté
- **36 000 €** sur l'opération « Chantier départemental du château de Brancion » - chantier de mise en sécurité.

Par ailleurs, le Département contractualise avec 4 associations :

- **L'association culturelle du site d'Azé**
- **La Mémoire médiévale**
- **La Fédération Rempart Bourgogne-Franche-Comté**
- **La Société éduenne des sciences, lettres et arts**

*De solides partenariats sont entretenus avec les associations du territoire pour leur permettre de poursuivre leurs objectifs de conservation et de préservation du patrimoine culturel de Saône-et-Loire. Cela permet aussi de sensibiliser les jeunes à la richesse du patrimoine.*

## ARCHÉOLOGIE ET SCIENCES

**10 280 €**

de subventions versées  
à des associations  
archéologiques  
et scientifiques

Le Département souhaite soutenir les actions en matière de recherche archéologique et scientifique et verse à ce titre, des subventions à plusieurs associations en accord avec le Comité départemental de la recherche archéologie et l'association départementale des socié-

tés scientifiques de Saône-et-Loire.

**8 000 €** réparties entre **12 associations archéologiques.**

**2 280 €** réparties entre **9 associations scientifiques.**

*Le Département poursuit son engagement auprès des associations afin de les soutenir dans leurs projets et leurs recherches car c'est une activité importante en Saône-et-Loire, qui mérite d'être mise en avant.*



**1 020 €**

de subvention pour la création d'un poste de coordinateur musiques actuelles dans le cadre de l'opération « soutien aux enseignements artistiques ».

## SOUTIEN AUX ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Le Département dispose d'un Schéma départemental des enseignements artistiques avec notamment un volet danse. L'objectif de ce schéma en faveur de la danse est de contribuer à la structuration de l'enseignement de la danse, soutenir son enseignement, sa pratique et favoriser l'émergence de nouvelles danses.

Lors de cette Commission permanente, le Département met en place **le programme 2017-2018 du volet danse du Schéma départemental des enseignements artistiques, dans le cadre de l'Appel à projets en faveur des collégiens, par le biais de « Parcours danse »**. Le Département intervient également directement auprès des écoles, au titre du fonds d'intervention pédagogique.

---

*Par cette subvention et la mise en place de ce programme, le Département s'engage à soutenir des projets artistiques fédérateurs, afin notamment de développer l'enseignement artistique.*

# SOCIAL ET SOLIDARITÉS



**2 227 €**

au CCAS de Montceau-les-Mines

## SOLIDARITÉS

Le Département attribue une **participation financière de 2 227 € au CCAS de Montceau-les-Mines** dans le cadre de l'action collective « Des images et des mots ». Ce dispositif permet

de mettre en place des ateliers liant l'image et la parole afin de rompre l'isolement de bénéficiaire du RSA. Il s'agit de créer du lien social favorisant les chances de réintégration.

---

*La culture étant facteur de lien social et d'apprentissage, le Département participe au développement de l'accessibilité à la culture et favorise la mise en place d'actions culturelles sur le territoire.*

## LOGEMENT

**46 299 €**

de subvention totale pour

**64** dossiers



Dans le cadre de son dispositif « Habiter mieux 71 », le Département poursuit sa mission d'amélioration de l'habitat privé afin de permettre aux occupants de bénéficier de conditions dignes et décentes. À ce titre, le Département accorde aux propriétaires occupants et bailleurs **une subvention totale de 17 799 € pour 17 dossiers**, concernant des travaux d'isolation, de chauffage mais aussi des travaux plus lourds de réhabilitation de logements dégradés.

Par ailleurs, le Département poursuit sa mission de lutte contre la précarité énergétique, en aidant notamment les particuliers qui souhaitent investir dans une énergie durable, responsable et plus maîtrisée. Le Département attribue **47 subventions pour une somme totale de 28 500 €** dans le cadre de « L'aide habitat durable » pour des particuliers qui souhaitent améliorer les performances énergétiques de leur logement et ainsi réalisent des travaux d'isolation, de chauffage ou bien installent un générateur photovoltaïque.

---

*Depuis 2011, le Département ne cesse de renforcer sa lutte contre l'habitat indigne et contre la précarité énergétique. En 2016, le Département a modifié ses conditions d'intervention pour prioriser les propriétaires les plus modestes (occupants et bailleurs) en abaissant les plafonds de ressources.*

# FINANCES ET GESTIONS



**665** abribus  
et **246** poteaux d'arrêt  
transférés à la Région

## TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « TRANSPORT SCOLAIRE » DU DÉPARTEMENT À LA RÉGION

Comme la loi NOTRe le prévoit, la compétence du Département relative aux transports scolaires est transférée à la région depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017. Dans le cadre de cette opération, le Département met à disposition de la Région ses locaux et ses moyens humains.

À l'occasion de ce transfert, il est prévu la mise en place d'une convention d'occupation du domaine public pour un transfert en pleine propriété d'abribus et de poteaux d'arrêt à la région.

**25M € de finances départementales sont transférés à la Région.**

*La volonté du Département est de s'assurer de la continuité de ce service avec la même qualité et que ce transfert ne pénalise pas les élèves, leurs familles et les contribuables.*



**2**  
garanties d'emprunt pour  
un EHPAD et l'OPAC

## GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDÉES PAR LE DÉPARTEMENT

Le Département se porte garant concernant l'emprunt de l'association Immobilière des Lônes (EHPAD) pour le financement de la construction d'unités de vie Alzheimer pour **un montant de 645 073,82€.**

Le Département se porte également garant pour l'emprunt contracté par l'OPAC Saône-et-Loire pour **un montant total de 2 106 099€**

*Par ces garanties d'emprunt le Département poursuit son engagement auprès des personnes âgées afin qu'elles puissent bénéficier d'un cadre de vie toujours plus agréable et adapté. Le Département continue également sa mission en matière d'amélioration de l'habitat pour garantir un logement de qualité aux bénéficiaires.*